

RÉUNION DU CONSEIL 12 AOÛT 2019

Lundi, le 12^e jour du mois d'août 2019, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, maire suppléant;
M. Michel Croteau, conseiller;

Est absent :

M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant Louis-Philippe Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2019
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Nomination du maire suppléant pour le mois de septembre 2019
 - b) Rémunération du personnel électoral en vue des élections partielles municipales de 2019
 - c) Colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Adhésion et signature de l'entente visant la couverture de territoire en sauvetage hors-route
 - b) Demande d'aide financière pour la mise en commun d'infrastructure municipale
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Travaux de scellement de fissures sur diverses routes de la municipalité pour l'année 2019
 - b) Requête adressée au ministère des Transports pour un meilleur contrôle de vitesse dans la zone urbaine
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

5.8. CORRESPONDANCES

a) Copie de la demande de contribution financière de la Fédération de l'UPA de la Mauricie adressée à la MRC des Chenaux

5.9. Compte-rendu des dossiers des élus

5.10. Compte-rendu du Maire concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

2019-08-110

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 juillet 2019 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière 2 juillet 2019.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

2019-08-111

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de juillet 2019, portant les numéros 10504 à 10508, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2604 à 2620 inclusivement, pour une somme globale de 21 631,44 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10509 à 10556 inclusivement et totalisant la somme de 41 611,76 \$. Les salaires du mois de juillet 2019 sont de 21 726,65 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-08-112

5.1.a) NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De nommer M. Patrice Moore maire suppléant pour le mois de septembre 2019 en remplacement de la conseillère démissionnaire, Mme France Bédard.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

2019-08-113

5.1.b) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL EN VUE DES ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES DE 2019

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale, mais ne peut être inférieure à celle décrétée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la coordination d'une élection est constituée d'une multitude de tâches et ne se limite pas à la confection et la révision de liste électorale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

- d'approuver les tarifs tels que proposés ci-dessous;
- d'autoriser la Présidente d'élection à effectuer le paiement des travailleurs ayant contribué à la tenue de l'élection partielle municipale 2019 conformément à ce tableau.

ÉLECTIONS PARTIELLES 2019	
Tableau de la rémunération des travailleurs	
	Rémunération
Président d'élection	
Coordination de l'élection	554 \$
Confection et révision liste électorale	329 \$
Jour du scrutin (12 heures)	554 \$
Jour du vote par anticipation (10 h)	369 \$
Secrétaire d'élection	
les 3/4 de la rémunération du président	
Confection et révision liste électorale	246,75 \$
Jour du scrutin (12 heures)	415,50 \$
Jour du vote par anticipation (10h)	276,75 \$
Scrutateur	15,63 \$/hre
Secrétaire bureau de vote	15 \$/hre
Préposé à l'information (primo)	15,63 \$/hre
Membre Commission de révision	
Réviseur	17,50 \$/hre
Secrétaire	17,50 \$/hre
Agent réviseur	15 \$/hre

Le personnel électoral qui cumule plus d'un poste aura droit à la rémunération de chacun d'eux.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

2019-08-114

5.1.c) COLLOQUE DE LA ZONE MAURICIE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la Directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Hérouxville le 20 septembre prochain. Le coût de l'inscription est de 105 \$.

QUE les frais de déplacement lui seront remboursés.

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-08-115

5.2.a) ADHÉSION ET SIGNATURE DE L'ENTENTE VISANT LA COUVERTURE DE TERRITOIRE EN SAUVETAGE HORS-ROUTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a une entente pour le service incendie avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Prosper-de-Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade désirent avoir une entente pour la couverture du territoire en sauvetage hors-route;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire signer avec la Municipalité de Saint-Casimir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain désire signer une entente avec la Municipalité de Saint-Casimir pour la couverture du territoire en sauvetage hors-route;

QUE le Conseil autorise la maire et la directrice générale à signer l'entente.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

2019-08-116

5.2.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Prosper-de-Champlain, Sainte-Anne-de-la Pérade, Sainte- Geneviève-de-Batiscan, Batiscan, Champlain, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas désirent présenter un projet de mise en commun d'infrastructure municipale dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de Saint-Prosper-de-Champlain s'engage à participer au projet de la mise en commun d'infrastructure municipale et d'assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le Conseil nomme la MRC des Chenaux organisme responsable du projet.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

5.3 TRANSPORT

2019-08-117

5.3.a) TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERSES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le scellement de fissures de Cimota inc. et Lignes Maska;

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

Le Conseil autorise des travaux de scellement de fissures pour l'année 2019. Ces travaux seront effectués sur une partie du rang Saint-Charles ainsi que sur le 2e rang Saint-Augustin et le contrat octroyé à Lignes Maska.

Le budget alloué est de 8 000 \$.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

2019-08-118

5.3.b) REQUÊTE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DE VITESSE DANS LA ZONE URBAINE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil autorise la Directrice générale à demander au ministère des Transports, la mise en place d'une zone tampon ayant pour but la désaccélération des automobilistes avant leur arrivée dans la zone urbaine (le village).

QUE la demande consiste à aménager une zone de 70 km/hre avant la zone de 50 km/hre, de chaque côté des entrées du village. La Municipalité recommande également les emplacements stratégiques des panneaux.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

5.8 CORRESPONDANCES

5.8.a) COPIE DE LA DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE ADRESSÉE À LA MRC DES CHENAU

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 COMPTE-RENDU DU MAIRE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAU

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2019-08-119

5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 02.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Louis-Philippe Gravel
Maire suppléant

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière